

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1380 portant allocation d'un secours temporaire

n° 1380

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 décembre 1945

Numéro JO

n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro

31 décembre 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté du 2 mars 1936 fixant les con ditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vull'arrêté n° 38 du 14 janvier 1943 por tant désignation des membres de la Com mission chargée d'examiner les demandes de secours temporaires : Vu l'avis exprimé par la Commission d'attribution des secours temporaires ;

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Il est alloué pour un an à compter du 1er janvier 1946 à Ali Hadji Mohamed pour l'entretien des enfants de sa soeur Maoko Hadji Mohamed fusillée sans jugement à Ali-Sabieh en mai 1941 pour avoir transporté une lettre gaulliste à des militaires indigènes. un secours temporaire de trois mille six cents francs (3 600 fr.) payable par trimestre.

J. CHALVET.